



# FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise en date du 20 janvier 2023 au titre de l'article L. 141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.



## Règlement spécifique aux manches du département de l'Oise du Junior Fishing Tour « Coup »

### Dates et lieux des manches

Les manches du département de l'Oise concernant le circuit Junior Fishing Tour « Coup » se dérouleront comme suit :

- Le **Samedi 12 Avril 2025** à l'étang fédéral de Marest sur Matz (de 08h à 12h30)
- Le **Samedi 12 Avril 2025** à l'étang fédéral de Marest sur Matz (de 13h30 à 18h00)

### Inscriptions et modalités de participation

- L'inscription aux manches est à effectuer sur la plateforme HelloAsso : (<https://www.helloasso.com/associations/federation-de-l-oise-pour-la-peche-et-la-protection-du-milieu-aquatique/evenements/junior-fishing-tour-pour-les-8-17-ans>). Le prix de l'inscription est fixé à 5€ par manche.
- Ne sont pris en compte que les inscriptions effectuées sur la plateforme HelloAsso (fermeture des inscriptions 14 jours avant la date de la manche). Nous vous conseillons d'inscrire votre enfant aux deux manches en une fois.
- La participation aux deux manches est obligatoire pour prétendre à concourir au classement départemental et aux qualifications régionales.
- Le nombre d'inscrits minimum pour le maintien de la manche est fixé à 10. Le nombre maximum de participants est fixé à 40 par manche.
- Peuvent s'inscrire les enfants suivants :

Catégorie Junior U14 (-14ans)	Catégorie Espoir U18 (14 à 17ans)
Enfant né en 2011-2012-2013 et au-delà	Enfant né en 2007-2008-2009-2010

- Toute inscription sera considérée comme valide qu'après réception du dossier d'inscription, du questionnaire de santé et de l'autorisation parentale.
- L'enfant doit être en possession de sa carte de pêche en cours de validité pour participer aux manches.
- Un mail de confirmation vous sera adressé afin de vous confirmer la bonne prise en compte de l'inscription. Un second mail vous rappelant les modalités de chaque manche vous sera adressé quelques jours précédant la tenue de la manche.

## Déroulement des manches

Les lieux et horaires de rendez-vous sont fixés comme suit :

- **Le 12 Avril 2025** sur le parking de **l'étang fédéral de Marest sur Matz** (*Le Marais de Vaugenlieu, 60490 Marest-sur-Matz*) à **08h00** (*prévoir chariot pour l'acheminement aux postes*)
- Déroulement des manches :
 

- 08h00 : Accueil	- 13h30 : Briefing et tirage au sort
- 08h15 : Briefing et tirage au sort	- 13h45 : Début de la préparation (40min)
- 08h30 : Début de la préparation (40min)	- 14h25 : Début de l'amorçage (5min)
- 09h10 : Début de l'amorçage (5min)	- 14h30 : Début de la pêche (2h30)
- 09h15 : Début de la pêche (2h30)	- 17h00 : Fin de la pêche
- 11h45 : Fin de la pêche	- 17h00 : Pesée et rangement (45min)
- 11h45 : Pesée et rangement (45min)	- 17h45 : Annonce résultats & remise des lots
- 12h15 : Annonce des résultats	- 18h00 : Fin de la manche
- 12h30 : Fin de la manche / Repas	

## Règles « pêche » spécifiques aux manches départementales

- Les manches au niveau départemental se dérouleront exclusivement au coup (canne télescopique ou emmanchement).
- La pêche au moulinet, au flotteur à l'anglaise sont interdites.
- Les catégories d'âges seront séparées dans des secteurs différents. Un tirage au sort sera réalisé lors du briefing pour l'attribution des postes. Le nombre de postes par secteur sera défini en fonction du nombre d'inscrits par catégorie.
- Les lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson.
- Le règlement est prévu comme suit :

Catégorie Juniors – U14	Catégorie Espoirs – U18
Canne au coup longueur jusqu'à <b>7m</b>	Canne au coup longueur jusqu'à <b>10m</b>
Pêche au moulinet interdite	
<b>5 Litres d'amorces mouillée</b>	
<b>0.5 Litre d'esches animales</b>	
<b>Fouillis et vers de vase interdits</b> (aussi bien dans l'amorce que sur l'hameçon)	
Esches agglomérés et plastiques interdites (pellets, dumble, pain, baby corn)	
<b>Toute espèce comptabilisée</b> ( <i>sauf brochet, sandre, anguille et truite</i> )	
Maximum 2 cannes préparées + le kit coupelle	
Amorçage à 2 mains autorisés avant la manche / 1 seule main pour le rappel	
45 min de préparation avant la pêche dont 5 min d'amorçage	
Classement au poids	

## Tirage au sort des postes avec secteurs spécifiques par catégorie

- En action de pêche, chaque participant ne pourra utiliser qu'une seule canne (dont celle d'amorçage)
- Les poissons seront conservés vivants en bourriche.

## Comptabilisation des points et classement

- La pesée des prises s'effectue par un des commissaires arbitres (1 par secteur) lors de l'arrêt de la pêche.
- Les points seront calculés en fin de manche en fonction du poids (1 point = 1 gramme).
- Les vainqueurs et le classement des manches seront déterminés en fonction des plus grands nombres de point par catégorie (U14 et U18).
- En cas d'égalité(s) entre compétiteurs lors de la manche et afin de les départager, le ballottage se fera par ordre de priorité sur :
  - Le plus long poisson
  - Avantage au plus petit nombre de captures valides (prime à la grosseur moyenne des poissons)
- Si toutefois aucune prise n'a été comptabilisée durant toute l'épreuve, les compétiteurs ne pouvant être départagés (hors points de pénalité) se verront attribuer les points championnat correspondant à la dernière place de la manche.
- Attribution des points par catégorie sur la base de 20 participants :

Places	Point attribués	Places	Point attribués
1 <sup>e</sup>	1 point	11 <sup>ème</sup>	11 points
2 <sup>ème</sup>	2 points	12 <sup>ème</sup>	12 points
3 <sup>ème</sup>	3 points	13 <sup>ème</sup>	13 points
4 <sup>ème</sup>	4 points	14 <sup>ème</sup>	14 points
5 <sup>ème</sup>	5 points	15 <sup>ème</sup>	15 points
6 <sup>ème</sup>	6 points	16 <sup>ème</sup>	16 points
7 <sup>ème</sup>	7 points	17 <sup>ème</sup>	17 points
8 <sup>ème</sup>	8 points	18 <sup>ème</sup>	18 points
9 <sup>ème</sup>	9 points	19 <sup>ème</sup>	19 points
10 <sup>ème</sup>	10 points	20 <sup>ème</sup>	20 points

- Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée pour chaque manche. L'ensemble des participants sera également récompensé en lot matériel.

## Qualifications à la finale régionale

- Les classements départementaux et les sélections pour la finale régionale (*qui aura lieu courant Juin 2025*) se font sur les deux catégories d'âges :
  - Les moins de 14 ans (Juniors) : **les 4 meilleurs résultats qualifiés**
  - Les 14-17 ans (Espoirs) : **les 4 meilleurs résultats qualifiés**
- Pour prétendre à une qualification pour les finales régionales, le participant doit présenter 2 résultats au classement sur les dates proposées dans le département (sauf en cas d'annulation d'une des 2 dates).
- Les sélections des compétiteurs pour la finale régionale se font sur le cumul des points de classement attribués lors de leurs résultats sur les deux dates proposées au niveau départemental. Les vainqueurs des rencontres départementales et qualifiés pour les finales régionales seront les compétiteurs ayant le score cumulé le plus bas dans leurs classes d'âge.
- En cas d'égalité(s) entre concurrents, pour la sélection à la finale régionale ou pour le titre de Champion départemental, et afin de les départager, le ballottage se fera par ordre de priorité au nombre de points (poids) le plus élevé, cumulé sur les deux manches retenues.
- En cas d'incapacité à se rendre à la finale régionale pour un qualifié, le suivant dans le classement sera qualifié et pourra le remplacer.

## Infractions, Sécurité et modalités

### Infractions et sanctions

- En général, sera considérée comme une infraction, toute action non conforme aux normes établies dans ce règlement et dans l'extension réglementaire locale. Suivant les cas les infractions seront passibles d'une sanction.
- L'organisation devra prendre des mesures disciplinaires contre les auteurs d'infractions. L'instruction de l'affaire sera soumise au comité d'arbitrage qui statuera sur la sanction à imposer dans le cadre du règlement. Ceci en présence des membres du comité d'arbitrage et du ou des auteurs présumés de l'infraction.
- Sanctions : Suivant la gravité des infractions ces dernières pourront donner lieu à un avertissement, un retrait de points et seulement dans les cas les plus graves, à une disqualification.
- Infractions légères :
  - Ne pas suivre les ordres du jury ou ne pas suivre les instructions de l'organisation = retrait de 200 points
  - Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore = retrait de 200 points
- Infractions graves (du retrait de points à une disqualification)



# FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise en date du 20 janvier 2023 au titre de l'article L. 141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.



- Être absent à la fin du briefing et à l'appel de fin d'épreuve (sauf raison valable, réelle, prouvée et acceptée par l'arbitre officiel) = 400 points
- Récidiver dans le cadre d'une infraction légère retirant des points = 600 points
- Recourir à une aide extérieure dans l'exercice de la pêche en dehors du cadre édicté = retrait de 800 points
- Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de l'épreuve officielle = disqualification
- Agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation = disqualification
- Tentative de corruption d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation = disqualification
- Pêcher durant les périodes d'interdiction = disqualification
- Consommation d'alcool ou de drogues au cours de la compétition, ainsi que dans l'espace-temps qui précède ou suit la compétition = disqualification

## Sécurité

- Les participants seront encadrés par une équipe de commissaires bénévoles assurant la pesée des prises mais également la sécurité et pourront, si le participant en fait la demande, intervenir pour apporter une aide en cas de problème).
- Les parents souhaitant accompagner leur enfant sont autorisés mais aucune aide ne pourra survenir (sauf durant le transport et l'installation du matériel garantissant la sécurité de l'enfant. Toute aide durant le déroulement de la manche ne sera pas autorisée).
- L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler, d'écourter ou de reporter la manche en cas de phénomènes météorologiques n'assurant pas la sécurité des participants (vigilance orange).

## Modalités

- L'organisateur est titulaire des droits à l'image pour les photos et vidéos effectuées par ses soins durant la période de la rencontre (de la convocation à la remise des prix). En s'inscrivant et en participant aux événements « JFT Coup », les participants acceptent, sans condition, l'autorisation pour l'utilisation des droits d'images. Cette autorisation liée aux droits à l'image est matérialisée sur le document relatif à l'autorisation parentale de participer à l'événement.
- Le participant s'engage à se munir d'une carte de pêche valide pour le jour de la manche.